



Mairie de Fontenay le Vicomte

ARRETE PORTANT APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE DE LA COMMUNE DE FONTENAY-LE-VICOMTE

N° 2019/15

Monsieur le Maire de la Commune de Fontenay-le-Vicomte,

VU la Loi du 13 août 2004 relative à la modernisation de la Sécurité Civile ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212-1, L2212-2 et L2215-1 ;

VU le Code Pénal et notamment son article R642-1 ;

VU la délibération prise en Conseil Municipal, en date du 5 décembre 2018, décidant d'approuver le Plan Communal de Sauvegarde de la Commune de Fontenay-le-Vicomte ;

CONSIDERANT que la commune de Fontenay-le-Vicomte est exposée aux risques suivants :

- Risques naturels (Inondation par ruissellement),
- Risques liés aux transports (Accident de transport collectif RD 191-RD17, accident de transport de matières dangereuses RD191-RD17, accident ferroviaire sur la ligne D RER),
- Risques liés aux activités (Intoxications collectives, mouvements de foule, risques industriels-incendies) ;

CONSIDERANT qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise ;

A R R E T E

Article 1^{er} : Le Plan Communal de Sauvegarde de la Commune de Fontenay-le-Vicomte est établi à compter de la date d'exécution du présent arrêté.

Article 2 : Le plan communal de sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

Article 3 : Madame la Secrétaire de Mairie et Monsieur le Chef de brigade de Gendarmerie de Ballancourt, Messieurs les employés communaux des services techniques sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié par affichage aux lieux habituels dans le village.

Article 4 : Copies du présent arrêté seront transmises à :

- M. le Préfet de l'Essonne,
- M. le Chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile de l'Essonne,
- M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de l'Essonne,
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Essonne.

Fontenay-le-Vicomte, le 4 février 2019



(Signature)
Le Maire,
Jean-Luc GOUARIN